

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	0	12

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois de mars, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :
08 mars 2024

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2024.03.14.14

OBJET : Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes.

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et éviter les interruptions dans le paiement des factures fournisseurs en section d'investissement, le Conseil Municipal peut autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2023 du budget communal et des budgets annexes,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser, pour l'exercice 2024, et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 de la commune et des budgets annexes, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de ma section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, comme suit :

. Budget communal :

Dépenses :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :

Article 202 - Frais études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme :
1 250,00 €

Article 2051 - Concessions, droits similaires : 300,00 €

Total du chapitre 20 : 1 550,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :

Article 2111 - Terrains nus : 775,00 €

Article 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions :
10 000,00 €

Article 2152 - Installations de voirie : 6 000,00 €

Article 2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile : 3 000,00 €

Article 2157 - Matériel et outillage technique : 6 000,00 €

Article 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques : 750,00 €

Total du chapitre 21 : 26 525,00 €

.../...

Chapitre 23 - Immobilisations en cours :

Article 231 - Immobilisations corporelles en cours : 20 000,00 €

Total du chapitre 23 : 20 000,00 €

Total de la section d'investissement : 48 075,00 €

. Budget assainissement :

Dépenses :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :

Article 2156 - Matériel spécifique d'exploitation : 7 000,00 €

Total du chapitre 21 : 7 000,00 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours :

Article 2315 – Installations, matériels et outillages techniques : 20 000,00 €

Total du chapitre 23 : 20 000,00 €

Total de la section d'investissement : 27 000,00 €

. Budget eau :

Dépenses :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :

Article 2156 - Matériel spécifique d'exploitation : 10 000,00 €

Total du chapitre 21 : 10 000,00 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours :

Article 2315 – Installations, matériels et outillages techniques : 10 000,00 €

Total du chapitre 23 : 10 000,00 €

Total de la section d'investissement : 20 000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

